



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale

Direction

Lyon, le 30 novembre 2020

**Compte-rendu Audio coordination Fédérations régionales et administrations/opérateurs de
l'Etat du vendredi 27 novembre à 9h00**

Pièces jointes : 5

Liste des Participants

DRDJSCS : Pierre BARRUEL, Nathalie GAY et Anne-Virginie COHEN-SALMON ((Isabelle DELAUNAY excusée)

Commissaire SP : Claire LACHATRE représentant Cécilie CRISTIA LEROY excusée

ARS : Laurent LEGENDART

DIRECCTE : Mireille GOUYER excusée

DRPJ : Christine LESTRADE Directrice régionale

DRAAF : Cécile PHILIBERT excusée

SGAR : Catherine VINAY

DRDFE : Raphaële HUGOT et Cécile LANGEAIS excusées

DDCS Drôme : Bernard DEMARS excusé

URIOPSS : Laure CHAREYRE

FAS : Pascale BLANCHETIERE

ADOMA : Namori KEITA

UNAFO : Richard JEANNIN excusé

Introduction par la DRDJSCS : Après avoir excusé Isabelle DELAUNAY, Pierre Barruel remercie les participants à cette audio qui permet de faire un point actualisé de la situation un mois après le début de ce deuxième confinement, ajusté suite à l'intervention du Président de la République de mardi soir qui a notamment mis l'accent sur :

- L'allègement du confinement dès samedi, avec la réouverture des commerces dans le cadre d'un protocole sanitaire strict ;
- La potentielle levée du confinement le 15 décembre en fonction de la situation sanitaire
- La levée du couvre-feu le 24 et 31 décembre ;
- Le caractère non-obligatoire de la vaccination.

1. Intervention de l'ARS

Point de situation épidémiologique à partir des données Santé Publique France : Pour la semaine du 17 au 23 novembre dernier, le taux d'incidence en ARA demeure en baisse. Ce taux est calculé sur la seule base des tests PCR et n'inclut pas encore les tests antigéniques (10% de perte en date) mais il demeure valide car il est corrélé avec d'autres indicateurs d'activités hospitalières.

Cette baisse du taux d'incidence pour mille (220,6) en ARA demeure toutefois deux fois plus élevée que la moyenne nationale (131,5) et dissimule des disparités départementales importantes (110,8 en Cantal contre 361,6 en Haute-Savoie). Cinq départements se situent à un taux plus élevé que la moyenne régionale : Isère, Loire, Haute-Loire et les 2 Savoies.

L'impact sur l'activité hospitalière est réel. Même si elle est orientée à la baisse elle demeure élevée tant en terme de taux d'hospitalisation qu'en nombre de personnes admises en soins intensifs.

Une forte mobilisation a été rendue nécessaire en ARA pour organiser des évacuations vers d'autres régions afin de prévenir la surcharge des réanimations.

Déploiement des tests antigéniques (cf. doc ARS joint)

La doctrine fixée pour l'utilisation de ce test est rappelée dans le document ARS de synthèse joint.

Le test de référence demeure le test PCR car si le test antigénique permet un résultat beaucoup plus rapide (30mn), sa fiabilité est moindre (avec le risque des faux négatifs).

Ces tests ne peuvent être administrés que par 3 professions réglementées (médecins, pharmaciens et infirmiers) qui doivent avoir suivies au préalable une courte formation dédiée (donnant lieu à une attestation). Ces professionnels doivent également organiser la remontée des résultats dans la plateforme SIDEPA dont la porte d'entrée principale suppose la détention de la carte CPS.

L'ARS disposera dans une quinzaine de jours d'un lot de tests antigéniques auquel les structures du champ social auront accès.

Les fédérations mettront à profit ce délai à la fois pour identifier auprès de l'ARS, en lien avec la DRDJSCS :

- les besoins du secteur social en région (les secteurs de l'hébergement et de la petite enfance étant identifiés comme prioritaires). La directrice de la DRPJJ reprendra l'attache de son administration centrale pour se faire préciser ce qui est prévu à ce titre pour les structures relevant de son champ ;
- les modalités de livraison à retenir (adresses de livraison et communiquer le nom des contacts pour recevoir cette livraison)

La possibilité d'utiliser les tests antigéniques - à destination de leur propre personnel ou des personnes qu'ils accompagnent - appartient aux collectivités locales et employeurs des structures, de même que l'organisation de cette délivrance (sous réserve du respect des règles ci-dessus).

Les fédérations n'ont pas encore pris contacts avec leurs adhérents pour ne pas créer une attente trop forte trop vite mais elles vont le faire très prochainement. Il s'agira de s'inscrire le plus possible dans les circuits de livraisons existants.

2. Intervention de la représentante de Mme la Commissaire à la lutte contre la pauvreté

Annnonce du versement d'une seconde aide exceptionnelle de solidarité (cf. communiqué de presse joint) à plus de 4 millions de familles modestes et de foyers précaires au niveau national. Cette aide représente un engagement solidaire de plus de 970 millions d'euros au niveau national, et permettra d'aider en Auvergne-Rhône-Alpes près de 400 000 foyers modestes, 550 000 enfants ainsi que plus de 70 000 jeunes en difficulté. Ce dispositif vient s'ajouter à la majoration de l'allocation de rentrée scolaire du mois d'août dernier. Le versement de ces aides sera effectué par les CAF et la MSA à partir du 27 novembre.

L'appel à projet plan de relance soutien des associations de lutte contre la pauvreté a été lancé ce 24 novembre. L'appel est à la fois national (sur le site du ministère des solidarités, rubrique affaires sociales, lutte contre l'exclusion) et régional (sur le site de la préfecture de région- 3M€). Le dépôt de dossier, quel que soit le niveau territorial de réponse, se fait uniquement en ligne sur démarches simplifiées jusqu'au 15 janvier 2021. Il a été diffusé aux têtes de réseau associatives.

Appel à manifestation d'intérêt pour la prise en compte de la grande marginalité : le 25 novembre, le jury national s'est réuni. Un communiqué de presse est disponible sur le site du ministère. En Auvergne-Rhône-Alpes, sont retenus 2 projets à Lyon, 1 à Grenoble et 1 à Bourg-en-Bresse.

Un comité technique régional sur l'obligation de formation des 16-18 réunissant les administrations pilotes et partenaires ainsi que la représentation des missions locales et la Région s'est tenu le 16 novembre dernier. Il a traité des questions de communication de cette nouvelle obligation aux structures suivant les jeunes, ainsi qu'aux jeunes et à leur famille, de l'articulation avec les conseils départementaux lorsque l'obligation de formation n'était pas suivie par les jeunes pour que ceux-ci prennent le relais dans le suivi du jeune.

Aide alimentaire : Les banques alimentaires du Rhône, de l'Isère, de la Loire et de l'Ain ne s'inscriront pas dans le même calendrier de collecte en direction des particuliers que la collecte nationale (en raison d'une préoccupation de protection des bénévoles / au Covid19), collecte nationale qui fera bientôt l'objet d'une campagne de communication nationale. Ce report de la collecte locale (plutôt en avril ou en janvier pour l'Isère) ne remet pas en cause la distribution de denrées en direction des bénéficiaires. Une participation en ligne sera possible pour les donateurs notamment sur mon panier solidaire.org.

3. Intervention de la DRDJSCS

Actualités des formations sociales et paramédicales au 27 novembre 2020 dans le contexte Covid

La note jointe est présentée en séance et permet de faire un point précis de la situation sur ce sujet porté, chacun dans ses compétences, par au moins trois institutions (ARS, DRDJSCS et Conseil régional) qui se concertent très largement et très régulièrement.

L'URIOPSS évoque les difficultés soulignées notamment par UNAFORIS- pour obtenir des lieux de stage et souhaite se faire confirmer que c'est bien toujours le cas.

La DRDJSCS confirme ces difficultés, bien identifiées par le niveau national, liées à plusieurs raisons et qui peuvent dépendre du type d'études. Sont principales mentionnés :

- La généralisation du télétravail qui rend plus difficile la prise en charge de stagiaires.
- La multiplication au sein du personnel de cas covid19 et cas contacts qui les obligeant à rester à la maison rend difficile la prise en charge de stagiaires
- Pour les assistantes sociales : la prise de rdv avec les publics dans des petits locaux exigus rend impossible la présence à trois, d'un stagiaire,..../.

Le ministère a apporté une réponse à cette problématique en publiant au JORF du 20 novembre un arrêté du 2.11.2020 prévoyant un aménagement du nombre de semaines de stage dans un sens d'allègement.

Situation de l'hébergement au 24 novembre 2020

Places d'Hôtel : 2904 places

Places hivernales 2019-2021 maintenues ouvertes : 1344 places

Places hivernales 2020 - 2021 ouvertes depuis le 18 octobre : 1407 places actuellement ouvertes et 1122 places encore mobilisables.

CHS : 5 CHS sont ouverts, totalisant 156 places ouvertes pour 65 places occupées.

Infos sur les masques en date du 20 novembre : Une nouvelle opération de distribution de 53 millions de masques jetables Santé Publique France (SPF) à destination des publics précaires a débuté. Les premiers enlèvements ont débuté le mercredi 18 novembre. A titre d'information, SPF a indiqué que l'ensemble de ces masques sont des masques à élastiques.

Pour la région ARA 5 458 000 masques sont répartis directement par le niveau national au sein des 12 départements de la région.

Les opérations de livraison et l'ensemble des prestations logistiques sont pilotées par le ministère de l'Intérieur.

4. Intervention du SGAR

Contribution de la région ARA à la mise en œuvre du futur schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés

A ce titre, les objectifs de création de places assignés à la région et communiqués par la DGEF le 22 novembre sont de 350 places CADA et de 200 places CAES pour Auvergne-Rhône-Alpes et font l'objet de deux appels à projets lancés ce jour sur les sites préfectures de département avec réponse attendue pour le 25 janvier et ouverture de ces centres attendue d'ici le 15 mars 2021. Le coût à la place par jour et par personne est de 19,5 € pour les CADA et 25 euros pour les CAES.

5. Au titre de la DIRECCTE

Mise en place d'un site unique pour répondre à vos questions sur l'emploi des jeunes

Le gouvernement a depuis vendredi lancé un site unique qui vous guidera et apportera des réponses concrètes à vos questions, dans le cadre du plan «1 jeune et 1 solution» et le support ci-dessous transmis par la DIRECCTE permettra de vous aiguiller à travers ces mesures de façon opérationnelle (cf. support joint).

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint un résumé des mesures d'aides à l'embauche.

6. Intervention des fédérations

La FAS déplore que de trop nombreux jeunes, non reconnus mineurs, demeurent encore dans la rue. C'est notamment le cas dans la Loire – situation pour laquelle la FAS a attiré l'attention du directeur de la DDSCS par message du 23 novembre -sans réponse obtenue à ce jour - mais pas seulement

La DRDJSCS précise que ce point sera rebouclé avec le directeur concerné et souligne que la saisine FAS demeure encore récente (ne date que de 5 jours).

La FAS se félicite de l'effort fait par l'Etat en terme d'augmentation significative du nombre de places hiver mais s'inquiète sur la fin de la période hivernale qui sera encore plus difficile à gérer sans lisibilité pour la sortie. Il convient de mettre à profit les quatre prochains mois pour travailler ensemble au renforcement de la fluidité et de l'accès au logement, sinon les remises à la rue seront très conséquentes.

La DRDJSCS, en lien étroit avec les DDSCS(PP), ne peut que partager cette préoccupation qui constitue un axe fort de la politique gouvernementale basée sur le «logement d'abord».

Les enjeux sont majeurs sur l'ensemble du territoire et notamment dans les métropoles, compte tenu de la pénurie du bâti et des tensions très fortes sur le foncier. L'instance du CRHH qui se réunira sous la présidence de M. le préfet de région ce 3 décembre prochain contribue à cette articulation avec les bailleurs et au renforcement des liens entre les deux dimensions hébergement et habitat que côté Etat (DRDJSCS et DREAL au niveau régional et DDSCS(PP) et DDT au niveau départemental) nous faisons vivre au quotidien.

L'URIOPSS souhaite mettre l'accent sur tous les efforts qui restent à faire en termes de coordination de la prévention pour tenter d'éviter au maximum la survenue d'une troisième vague Covid-19.

Pour ce faire, sa fédération travaille notamment sur des outils simples de communication qui prennent la forme de petites affichettes.

La prochaine audio se déroulera le vendredi 11 décembre 2020 à 9h00 :

Faire remonter les questions et propositions vers DR – PSR 2 interlocuteurs :

pierre.barruel@jscs.gouv.fr

nathalie.gay@jscs.gouv.fr

qui pourront, si besoin, assurer le relais auprès des autres administrations concernées.